



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 3 septembre 2012

PREAVIS N° 14/2012

Remplacement de fenêtres au collège du Sépey

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 45'000.- pour le remplacement de 27 fenêtres au collège du Sépey.

2. Situation

La Municipalité, soucieuse de l'entretien du patrimoine communal qui permet de prolonger de manière significative la durée de vie des bâtiments, a décidé de procéder au remplacement des plus anciennes fenêtres du collège du Sépey, à savoir celles du corridor des classes, des escaliers menant à l'ancien carnotzet, des bureaux de la direction et du secrétariat, du local de stockage des tables et des chaises de la grande salle, de l'ancien carnotzet et de l'infirmerie. Ces nouvelles fenêtres permettront de se conformer aux directives et recommandations sur les critères d'énergie et de sécurité.

Le collège du Sépey conserve le caractère d'un endroit agréable pour étudier. L'entretien régulier de ce bâtiment a déjà vu le remplacement des fenêtres au niveau inférieur (salle des travaux manuels et cuisine/réfectoire), ainsi que les fenêtres des classes.

Pour mémoire, le complexe scolaire a été inauguré en 1958 (cinq classes). 1975 a vu la construction de l'annexe Est (une salle et deux locaux annexes, bureau du directeur). En 1988 l'annexe Ouest (deux salles et douches) a été mise à disposition de l'école, alors que l'agrandissement Nord (3 salles) a été réalisé en 1995.

3. Descriptif des travaux

Fourniture et pose de fenêtres bois/métal en épicea à 2 vantaux comprenant un renvoi d'eau en alu, joint néoprène soudé et ferrement encastré avec poignée alu F1, y compris imprégnation par trempage et verre isolant valeur U=1.0.

Les travaux sont prévus pendant les vacances scolaires de Pâques 2013.

4. Coût des travaux

Des entreprises ont été approchées en vue de l'établissement de devis. L'investissement à consentir est estimé à Fr. 45'000.-.

5. Financement

Les travaux seront financés par les liquidités. L'investissement sera amorti sur 15 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal no 14/2012 du 3 septembre 2012,
Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le remplacement de 27 fenêtres au collège du Sépey ;**
- **d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 45'000.- ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur 15 ans.**


Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

La Syndic

Annie Oguey

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire

Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 septembre 2012

Déléguée municipale : Mme Gretel Ginier